



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2828

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Priest**

objet : **Zone industrielle (ZI) du Lyonnais - Construction d'un réseau séparatif et création d'un bassin de rétention et d'infiltration et de tranchée d'infiltration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

**Conseil du 25 juin 2018****Délibération n° 2018-2828**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Saint Priest

objet : **Zone industrielle (ZI) du Lyonnais - Construction d'un réseau séparatif et création d'un bassin de rétention et d'infiltration et de tranchée d'infiltration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

**I - Contexte**

La ZI du secteur du Lyonnais sur la Commune de Saint Priest est un territoire important pour le développement économique de l'agglomération et demande à être remis aux normes pour pouvoir se développer.

Actuellement, cette zone industrielle n'est pas raccordée au système d'assainissement collectif de la Métropole de Lyon. Il s'agit donc de créer un réseau permettant de collecter et d'acheminer les eaux usées jusqu'en station d'épuration et de trouver une solution pérenne pour la gestion des eaux pluviales dont les volumes ne sont pas en mesure d'être traités correctement aux vues des ouvrages actuellement réalisés sur site.

Il existe, par ailleurs, une forte demande de raccordement des industriels au réseau collectif d'assainissement qui souhaitent, d'une part, se conformer aux dispositions de la réglementation applicable, d'autre part, pouvoir étendre leur activité.

Il s'agit aussi, pour la Métropole, d'être en conformité avec le zonage défini en assainissement collectif au plan local d'urbanisme.

La casse d'une canalisation d'eau potable a amené à l'intégration de sa réhabilitation dans le programme de travaux de la zone.

**II - Description du projet**

Le projet a connu une 1<sup>ère</sup> phase d'étude lors du précédent mandat. L'abandon du projet a rendu obsolète l'analyse effectuée à l'époque.

Dans le cadre de la mise à jour de l'étude afin de permettre la prise en compte de l'évolution de la zone, il a été constaté une modification des besoins de raccordement entraînant une évolution de la nature du réseau eaux usées (linéaire et matériau).

Ainsi, le projet eaux usées prévoit à ce jour :

- la réalisation d'un réseau gravitaire séparatif de 2 600 mètres en polyester renforcé de fibres de verre (en remplacement des canalisations béton du réseau initialement prévu et en raison de la faible pente du réseau),
- l'acquisition d'une parcelle privative d'une surface totale de 6 500 mètres carrés pour la création de l'exutoire gravitaire.

Les modifications sur les acquisitions foncières réalisables ont également amené un changement de philosophie sur le réseau eau pluviale avec la création à ce jour :

- d'un réseau de collecte eau pluviale de 1 100 mètres en béton,
- d'un ouvrage de rétention/infiltration d'un volume total utile de 400 mètres cubes,
- de tranchées d'infiltrations pour un volume total de 250 mètres cubes.

Ces ouvrages seront mutualisés avec les ouvrages d'assainissement eaux usées afin de réduire leur coût.

Le projet prévoit également à ce jour la réhabilitation d'un réseau d'alimentation en eau potable en fonte ductile première génération ayant connu un épisode de casse récente. Le linéaire concerné est de 400 mètres linéaires en DN 200 remplacé par un DN 150.

### III - Coût du projet

Le projet est estimé à :

- 453 032 € TTC sur le budget principal,
- 200 000 € HT sur le budget annexe des eaux,
- 1 378 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement.

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau.

Il est prévu un lancement de la consultation de marché public à l'été 2018 pour un démarrage des travaux en mai 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** les travaux relatifs à la construction d'un réseau séparatif, à la création d'un bassin de rétention et d'infiltration et à la réalisation de tranchée d'infiltration des eaux pluviales sur la ZI du Lyonnais à Saint Priest.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P21 - Eaux pluviales et ruissellement pour un montant de :

a) - 44 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P21O2422, prévus en 2020,

b) - 200 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux sur l'opération n° 1P21O2422, prévus en 2019,

c) - 970 000 €HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P21O2422, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 125 000 €HT en 2019,
- 845 000 €HT en 2020.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 453 032 €TTC au budget principal et 2 348 000 €HT au budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.**